

Accueil>Intenter une action en justice>Atlas judiciaire européen en matière civile>**Indemnisation des victimes de la criminalité**

Indemnisation des victimes de la criminalité

Langues pour la transmission des demandes

Les langues de transmission des demandes sont le lituanien et l'anglais.

Formulaire de demande d'indemnisation

Les formulaires de demande d'indemnisation doivent être établis en lituanien.

Dernière mise à jour: 21/10/2019

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.